#### REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



## Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques

Cellule de Suivi de l'Intégration

### **Bulletin d'information**

Avril 2022 **Numéro : 4** 

sur l'intégration régionale





RÉUNION DU MAEP SUR L'ÉVALUATION CIBLÉE SUR LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES MINIÈRES AU SÉNÉGAL

P.7



1ÈRE RÉUNION TECHNIQUE DES CNPE SUR LES DOSSIERS DE LA SURVEILLANCE MULTILATÉRALE EN 2022

P.14





#### MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE LIBÉRALISATION DES ECHANGES (SLE) AU 1ER TRIMESTRE 2022

La promotion de la libre circulation des marchandises entre les états membres, constitue un des objectifs principaux de la CEDEAO. L'outil mis en place pour assurer la matérialisation de cet objectif est le SLE...

P.12



#### 5<sup>èME</sup> FORUM DES ENTREPRISES AFRICAINES À ADDIS-ABEBA

Cette étude vise à comprendre comment la mise en œuvre de la ZLECAf affectera la demande d'infrastructures et de services de transport......

P.5



#### NOTATIONS SOUVERAINES DE CRÉDIT EN AFRIQUE

Elle joue un rôle important dans le développement financier d'un pays...



#### **NOS PARTENAIRES**



Bureau de la Représentation



Bureau National de la CEDAO



## Édito



M. Moustapha NGOM Coordonnateur de la Cellule de Suivi de l'Intégration

Ce 2<sup>èm</sup> bulletin d'information sur l'intégration régionale (BIIR) de l'année 2022 aborde des questions importantes en lien notamment aux enjeux liés à la création d'une agence africaine de notation de crédit souverain et au nouveau Pacte de convergence de 1'UEMOA en cours d'élaboration. Des avis experts sont recueillis sur ces deux questions stratégiques pour permettre à nos chers lecteurs de mieux comprendre les enjeux.

Lors de la cérémonie d'investiture à la tête de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (Ua), Son Excellence, le Président Macky SALL a, dans son allocution, relevé que les économies africaines sont « ...mal financées parce qu'elles continuent de payer des taux d'intérêt trop élevés à cause d'un système inéquitable d'évaluation du risque d'investissement en Afrique. », (fin de citation). En 2020, sur 32 pays africains évalués, 18 ont vu leur notation dégradée soit 56% contre une moyenne mondiale de 31%. Les raisons de ces mauvaises notations relèvent plus préjugés subjectifs, culturels, linguistiques, relation sans directe avec les indicateurs économiques.

Dans ce contexte, le Président de l'Ua ne cesse de plaider pour la mise en place rapide d'une agence africaine de notation. Cette demande a été de nouveau réitérée lors du 6<sup>èm</sup> Sommet Ue-Ua à Bruxelles, les 17-18 février 2022.

La seconde question importante abordée dans ce numéro est relative à l'élaboration du nouveau Pacte de convergence de l'UEMOA. Adopté en 2012 puis modifié en 2015, le Pacte a expiré depuis 2019 dans un contexte de crise sanitaire mondiale liée à la COVID-19.

Ainsi, pour permettre aux Etats membres de faire face à cette pandémie et apporter économies et aux populations les réponses adéquates notamment budgétaires, la Conférence a suspendu le Pacte en exonérant les Etats du respect des critères de convergence et instruit la Commission d'en élaborer un nouveau. Ainsi, dans un contexte de mise en place du nouveau Pacte, ce BIIR ouvre la réflexion sur la question d'optimalité des critères de convergence en tenant compte du niveau de croissance économique des pays et de la qualité de la gouvernance.

Enfin, dans ce Bulletin, un dossier complet est consacré à l'Initiative TREMPLIN START-UP UEMOA qui est un concours sous-régional de promotion d'un entreprenariat moderne et innovant; visant à faire émerger des « champions nationaux et régionaux » dans le secteur privé communautaire.

Je vous en souhaite bonne lecture !!!

# SOMMAIRE

Événements phares	
Avis d'expert	P.17
Dossiers	P.26
Suivi du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO	P.31
Santé & Bien-être	P.33



## Equipe de la rédaction

M. Moustapha NGOM

#### Coordonnatrice de la rédaction :

Mme SARR Oumy NDIAYE

#### Equipe de rédaction :

M. Souleymane THIAM
Dr. Aliou NIANG FALL
MIle Marième Fatou SEYE
Mme Bineta FAYE
M. Ousmane SAMBE
MIle Rokhaya THIAM

#### Infographie:

M. Thierno I. GAYE

#### **Edition:**

ETS Impress Multiservice

#### Contact:

64, Rue Carnot X Saint Michel, en face BICIS prestige (+221) 33 889 72 63

EMAIL: csi@economie.gouv.sn

**WEB**: dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration

#### Addis-Abeba (Ethiopie), février 2022 : Infrastructures de transport et ZLECAF au cœur du 5<sup>ème</sup> Forum des entreprises africaines



La Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies (CEA) a publié le 7 février 2022, son étude portant sur « les implications de la Zone de Libre Echange continentale africaine (ZLECAf) pour la demande de transport, d'infrastructures et de services » à l'occasion du 5ème forum des entreprises africaines. Cette étude vise à comprendre comment la mise en œuvre de la ZLECAf affectera la demande d'infrastructures et de services de transport.

Selon le rapport de l'étude, la mise en œuvre de la ZLECAF entrainera d'ici 2030 une hausse du commerce intra-africain des services de transports de 50%. Le fret routier passera de 201 millions de tonnes actuellement à 403 millions de tonnes à terme. De même, le fret maritime et le transport aérien doubleront en passant l'un de 58 à 131,1 millions de tonnes et l'autre de 2,3 à 4,5 millions de tonnes.

La plus grande demande de camions pour soutenir la ZLECAf se situe en Afrique de l'Ouest (39%), celle pour l'Afrique de l'Ouest vers l'Afrique australe de 19,8% et de 9,9% de l'Afrique australe vers l'Afrique de l'Ouest

Pour atteindre les objectifs poursuivis et soutenir la ZLECAf d'ici 2030, la CEA estime qu'il faut :

- 1 844 000 de camions et 97 614 de wagons pour le fret en vrac ;
- 248 000 de camions et 20 668 de wagons pour le fret conteneurisé;

• 126 navires pour les cargaisons en vrac et 15 navires pour les conteneurs arrimés.

Selon M. Robert LISINGE, chef de section de l'énergie, des infrastructures et des services à la CEA, la ZLECAf favorisera la hausse de la demande de fret intra-africain de 28% imputable essentiellement au fret maritime. Il ajoute que pour obtenir des gains probants, la mise en œuvre de la ZLECAf et celle des programmes d'infrastructures de transport en Afrique tels que les Autoroutes transafricaines (TAH), le Programme Développement des Infrastructures (PIDA) et le Marché unique du Transport aérien en Afrique (SAATM) doivent être simultanées. modernisation des routes permettra au continent de faire face à l'augmentation de son fret généré par la zone de libre-échange.

terme. la mise en œuvre des projets d'infrastructures dans le cadre de la ZLECAf permettrait d'atteindre les résultats suivants: (i) le réseau ferroviaire augmentera de 26 500 km; (ii) 101 000 camions et 35 243 wagons de plus pour le fret en vrac; (iii) 20 000 camions et 15 814 wagons de plus pour le fret en conteneurs ; (vi) la part actuelle du fret maritime sur le transport de marchandises intra-africain (22,1%) augmentera de 0,6 %; (vii) 5 navires et 1 navire de moins pour respectivement les cargaisons en fret et les conteneurs arrimés.

Marième Fatou SEYE CSI, DGPPE

# Dakar, mars 2022 : atelier de sensibilisation du MAEP sur la notation financière internationale et sur les principes et lignes directrices de la gouvernance d'entreprise en Afrique



Dans le cadre de sa mission de soutien aux Etats membres, le Mécanisme africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), en partenariat avec les Ministères de la Justice, des Finances et du Budget, et de l'Economie, du Plan et de la Coopération a organisé à Dakar les 21 et 22 mars 2022, un atelier de sensibilisation sur les enjeux de la notation financière internationale et la gouvernance d'entreprise en Afrique ; deux sujets étroitement liés.

L'objectif de la rencontre était de sensibiliser les acteurs nationaux sur les résultats de l'étude de faisabilité sur la création d'une agence panafricaine de notation financière internationale et sur les principes et lignes directrices africains de la gouvernance d'entreprise. En effet, il est reconnu qu'une bonne gouvernance d'entreprise est gage de plus de transparence pour les entreprises, de meilleures cotes de notation induisant par ricochet un accès plus facile à des investissements importants pour de grands projets.

Au cours de cet atelier de deux jours, l'équipe du MAEP a fait des présentations sur les résultats de l'étude de faisabilité du projet de création d'une agence panafricaine de notation financière, en vue de sensibiliser les parties prenantes sur les enjeux pour le continent d'avoir une agence autonome de notation de crédit souverain et sur la sensibilisation

sur les nouveaux principes et lignes directrices de la gouvernance d'entreprise en Afrique. L'étude a montré que la notation des Etats africains par les principales agences de notation financière internationales ne tient pas compte des considérations socio-culturelles propres à l'Afrique.

Les discussions ont porté essentiellement sur l'importance de la gouvernance d'entreprise pour favoriser la création d'une agence de notation financière panafricaine.

Les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- la création d'une agence panafricaine de notation souveraine et de crédit en s'appuyant sur la bonne gouvernance.
- La mise à disposition d'un conseiller en entreprenariat pour les PME;
- l'incitation des grandes entreprises à présenter leurs états financiers ;
- l'appui des entreprises à travers des renforcements de capacité et la facilitation de l'accès à la Chambre de Commerce.

Dr. Aliou NIANG FALL CSI, DGPPE

# Dakar, mars 2022 : réunion du MAEP sur l'évaluation ciblée sur la gouvernance des ressources minières au Sénégal



Dans le cadre de sa mission d'auto-surveillance conçue pour promouvoir des politiques, des normes et des pratiques en vue d'une stabilité politique, forte croissance économique, d'une développement durable et d'une accélération des processus sous-régionaux et l'intégration économique en Afrique, le MAEP, en concertation avec la Commission nationale de Gouvernance sénégalaise, a organisé à Dakar du 28 au 31 mars 2022, un atelier de sensibilisation sur l'évaluation ciblée.

L'objectif principal de l'atelier est de sensibiliser les responsables du gouvernement, les membres nouvellement nommés du Conseil national de Gouvernance, les membres de l'Institut de Recherche technique, les universitaires et les membres du Secrétariat national sur les activités d'évaluation ciblée comprenant les processus, les méthodologies, et les responsabilités/rôles des différentes parties prenantes

Durant les deux jours de l'atelier, l'équipe du MAEP a fait des présentations sur l'évaluation ciblée et la sensibilisation des pays à s'y. Les discussions ont essentiellement porté sur les activités techniques habituellement réalisées dans le cadre d'une mission d'appui et sur le travail entamé lors de l'atelier d'évaluation ciblée en Zambie. Dans ce sillage, le MAEP a promis d'accompagner le Sénégal qu'il puisse être prêt à recevoir une mission d'évaluation ciblée entre mai et juin 2022.

Cette rencontre a permis aux partis prenantes : (i) d'évaluer l'état de préparation du pays pour débuter le processus d'évaluation ciblée ; (ii) de confirmer le sujet pour l'évaluation ciblée du Sénégal ; (iii) de s'accorder sur la feuille de route proposée ou sur un calendrier d'activités pour la mission de terrain de l'évaluation ciblée proprement dite et d'établir des critères de base pour les méthodologies de recherche à utiliser ; et (iv) de former et de sensibiliser des structures nationales sur l'évaluation ciblée.

Dr. Aliou NIANG FALL CSI, DGPPE

Niamey (Niger), février 2022 : 3ème Forum des Mines et du Pétrole de la CEDEAO : pour l'intégration des industries minières et pétrolières dans le développement des chaines de valeur régionales



La Commission de la CEDEAO et le Gouvernement du Niger ont organisé le 16 février 2022 à Niamey (Niger), la 3ème édition du Forum des Mines et du Pétrole de la CEDEAO (ECOMOF).

L'objectif de ce forum était de fournir un cadre de collaboration et de dialogue pour soutenir les efforts de mise en place d'une architecture du secteur géo-extractif harmonisée, organisée et développée de manière optimale dans l'optique de lui permettre d'assumer pleinement son rôle d'ancrage du développement de la région.

Pour rappel, l'ECOMOF ambitionne la mise en valeur du potentiel minier et pétrolier de la CEDEAO, l'intégration socioéconomique régionale, le développement de l'exploitation minière et artisanale de petite échelle et l'organisation des bases de données géologiques, minières et pétrolières dans les Etats membres de la Communauté.

Compte tenu de la situation politique et sécuritaire de la région, le premier ministre nigérien a plaidé pour une meilleure stabilité afin que l'exploitation des ressources minières et pétrolières contribue significativement au développement des pays membres et au bien-être des populations.

Les défis majeurs auxquels le secteur des ressources extractives de l'Afrique de l'Ouest est confronté, selon le Commissaire Sédiko DOUKA en charge de l'Energie et des Mines de la Commission de la CEDEAO, sont entre autres : (i) la faiblesse des cadres législatifs et réglementaires ; (ii) les difficultés d'organisation, d'encadrement et de règlementation des exploitations minières artisanales, semi-mécanisées et à petites échelles ; et (iii) un couverture insuffisante de la cartographie géologique.

Marième Fatou SEYE CSI, DGPPE

## Dakar, mars 2022 : atelier de formation sur la Réforme de la Gouvernance du Secteur de la Sécurité



La Division de la sécurité régionale (DSRP) de la CEDEAO, en collaboration avec le Réseau du secteur africain de la sécurité (ASSN) et le projet GIZ-EPSAO a organisé du 14 au 16 mars 2022 à Dakar, des ateliers de formation sur la Réforme et la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (RGSS) dans la région CEDEAO.

Avec l'adoption du Cadre politique de la CEDEAO pour la RGSS (2016), du Cadre politique de l'Union africaine (Ua) sur la réforme du secteur de la sécurité (2013), de la résolution 2151 (2014) du Conseil de Sécurité des Nations Unies (ONU) et de la convergence croissante entre les États et les communautés régionales sur les principes fondamentaux de la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité, la RGSS constitue désormais une composante indispensable du programme de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de développement de la région. Lancé le 9 novembre 2021 à Abuja, le Cadre politique de la CEDEAO pour la RGSS devrait contribuer, au niveau des Etats membres, au renforcement des réformes nationales et locales pour l'amélioration de la gouvernance du secteur de sécurité via la sensibilisation, le dialogue, l'établissement des normes, la cartographie et la formation.

L'objectif principal de cette formation était de promouvoir la sensibilisation sur le Cadre politique de la CEDEAO pour la RGSS et de faciliter sa diffusion.

Quatre thèmes furent abordés, à savoir : (i) principes fondamentaux et caractéristiques essentielles du cadre politique de la CEDEAO sur la GRSS ; (ii) état de droit et justice ; (iii) femmes, jeunesse, société civile et GRSS : comprendre et approfondir la gouvernance démocratique de la sécurité ; (iv) coordination de la RSS : comment la définir ? En quoi est-elle essentielle ? Enseignements tirés de l'expérience sierra-léonaise.

Compte tenu de l'importance de ces thèmes, des sessions interactives, ont été également organisées et plusieurs recommandations furent formulées dont les plus saillantes sont :

 la modernisation des institutions de défense et de sécurité pour maximiser leur efficacité et trouver un champ de collaboration, de coordination et de complémentarité entre elles afin de capitaliser les ressources et d'éviter la duplication de projets;

- l'instauration d'une approche holistique dans la mesure où la sécurité est un problème national qui nécessite tout d'abord un changement de mentalité, une culture de la sécurité, une contribution globale pour atteindre des résultats probants et renforcer la culture du civisme vis-à-vis des institutions et des Forces de Défense et de Sécurité (FDS);
- l'identification des facteurs d'insécurité pour la mise en place de mécanisme d'alerte précoce des violences et de programmes de sécurisation du pays compte tenu des besoins des populations, des ressources humaines, matérielles et institutionnelles;
- la mise en place d'une structure nationale et impliquer d'autres parties prenantes (santé, eaux et forêts, service d'hygiène, ministère

- de la jeunesse, les leaders traditionnels et religieux ...) en créant des comités locaux, départementaux et nationaux pour la supervision et le contrôle ;
- la promotion de l'égalité de chance dans les FDS et intégrer de manière efficiente les femmes dans les corps habillés, en assurant leur protection physique et morale ; et
- la finalisation des travaux sur la Stratégie nationale de Sécurité (SNS) par les pays membres.

Marième Fatou SEYE CSI, DGPPE



#### Révision des textes du Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) : introduction du statut d'exportateur agréé et de déclaration sur facture



Après quatre décennies d'existence, les textes de mise en œuvre du SLE ont fait l'objet d'une nouvelle révision en décembre 2018 par l'adoption de l'Acte Additionnel A/SA. 7/12/18, fixant les règles d'origines communautaires et ses règlements en décembre 2021 qui fixent les modalités d'utilisation.

La dernière révision en décembre 2018 a introduit quelques changements dans les procédures de reconnaissance de l'origine communautaire et l'avènement d'un statut d'exportateur agréé (EA) ainsi que de la déclaration sur facture, dans le souci de faciliter davantage le bénéfice du SLE aux acteurs économiques.

S'agissant du statut d'exportateur agréé, c'est une facilité douanière donnée à un exportateur à condition qu'il offre à la satisfaction des autorités douanières, toutes les garanties pour contrôler le caractère originaire des produits et que soient remplis tous les autres critères d'origine d'expédition de la Communauté, conformément à l'acte Additionnel A/SA.7/12/18.

Le statut d'Exportateur Agréé est ouvert à tous les opérateurs du territoire douanier de la CEDEAO qui expédie des marchandises d'origine communautaire.

Pour en bénéficier, l'opérateur doit adresser à l'autorité compétente, en l'occurrence le bureau de douane du pays dans lequel il exerce son activité, une demande (en remplissant le formulaire type) pour toutes les catégories de marchandises valables sur tout le territoire douanier communautaire.

Après avis favorable, un exemplaire de l'autorisation délivrée est remis à l'exportateur agréé par les autorités douanières et l'EA peut établir comme preuve de l'origine, une déclaration sur facture pour ses opérations d'exportations couvertes par l'autorisation et une déclaration du fournisseur au cas où il n'est pas le producteur de la marchandise.

Mme Manga, Bintou DIA

Direction de
redéploiement industriel

# Ouagadougou, mars 2022 : la Cour de Justice ordonne le sursis à l'exécution des sanctions contre le Mali



La Cour de justice de l'UEMOA, basée à Ouagadougou prononcé par Ordonnance n°06/2022/CJ, du 24 mars 2022, le sursis à exécution des sanctions adoptées contre l'Etat du Mali par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, le 09 janvier 2022, à Accra au Ghana ». Cette décision fait suite aux recours introduits par le Collectif des avocats du Gouvernement du Mali, tendant d'une part, à apprécier la légalité des sanctions imposées par la Conférence de Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA et d'autre part, à sursoir à l'exécution desdites sanctions.

Pour rappel, les sanctions prises par l'UEMOA en l'encontre du Mali, sont à la fois d'ordre politique (suspension des Organes et des Institutions de l'UEMOA), économique, et financier (suspension de toutes transactions commerciales et financières à l'exception des produits de consommation ainsi que de tout concours financiers en sa faveur).

La Cour de Justice de l'Union a en effet, jugé pertinents et fondés les arguments exposés par l'Etat du Mali sur les conséquences sociales, économiques et financières que l'exécution de ces sanctions risque d'entrainer et a accédé ainsi à leur demande susmentionnée.

Marième Fatou SEYE CSI. DGPPE

Niamey, mars 2022 : 1ère réunion technique des Comités nationaux de Politique économique sur les dossiers de la Surveillance multilatérale au titre de l'année 2022



La Commission de l'UEMOA a organisé du 21 au 23 mars 2022, à Niamey en République du Niger, la 1ère réunion technique des Comités Nationaux de Politique Économique (CNPE) sur les dossiers de la surveillance multilatérale au titre de l'année en cours. Le thème principal de cette réunion était : « Perspectives d'adoption d'un nouveau Pacte de convergence au sein de l'UEMOA ».

Suite à l'expiration en décembre 2019 du Pacte de convergence en vigueur depuis 2015 et dans un contexte marqué par les effets de la crise sanitaire de la COVID-19, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA a décidé en avril 2020 de la suspension temporaire du pacte, notamment du respect des critères de convergence et instruit la Commission de l'UEMOA à élaborer un nouveau Pacte de convergence.

Dans ce contexte et à la suite de nombreuses réflexions largement partagées avec les Etats membres ainsi que des consultations avec le Fonds monétaire international, la Commission a proposé un maintien des anciens critères de convergence et leurs normes tels que définis dans le dernier Pacte de 2015. La phase de convergence devrait couvrir la période 2022-2026 avec comme horizon de convergence le 31 décembre 2024 et la phase de

stabilité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, en cohérence avec le Pacte de la CEDEAO.

Le projet propose deux (02) innovations majeures dans le cadre de l'exercice de la surveillance multilatérale. Il s'agit (i) des mesures dérogatoires permettant d'exonérer les Etats membres du respect des critères de convergence en cas de circonstances exceptionnelles ; et (ii) la mise en place d'un fonds de stabilisation macroéconomique en vue de soutenir les efforts des Etats membres en cas de chocs qui pèseraient sur les économies de l'Union.

En outre, un **projet de Règlement, portant** modalités de mise en œuvre du Pacte, a été examiné. Il apporte un certain nombre de précisions sur les délais de transmission, l'examen des programmes, la définition des circonstances exceptionnelles et la notification des décisions du Conseil des Ministres aux Etats membres.

Par ailleurs, la réunion des CNPE s'est penchée sur la problématique relative à l'harmonisation du contenu des agrégats utilisés pour le calcul des critères de convergence « masse salariale » et « recettes fiscales » dans les Etats membres de l'UEMOA. S'agissant du contenu de la masse salariale, son harmonisation permettra aux Etats membres de disposer d'une méthodologie commune

de calcul du critère de convergence relatif à la masse salariale. Ce qui rendra pertinente la comparaison des performances économiques et budgétaires des Etats membres de l'Union. Par rapport à l'agrégat « recettes fiscales », l'objectif visé est de proposer un mode de comptabilisation des recettes fiscales en vue d'une harmonisation de son contenu dans le cadre du calcul des critères relatifs à la pression fiscale et au ratio de la masse salariale.

Outre l'examen des projets de textes évoqués supra, la réunion a permis d'une part, de faire le point sur l'état de mise en œuvre par les Etats membres de la Décision n°02/CM/2019/UEMOA portant adoption du plan d'actions pour la mobilisation optimale des recettes fiscales, et d'autre part, de discuter des modalités d'enregistrement de la dette des Etats membres vis-à-vis de la BOAD dans une optique d'harmonisation à l'échelle de l'Union.

Concernant le plan d'actions pour la mobilisation optimale des recettes fiscales, il convient de noter que malgré la Covid-19, les Etats membres ont fait des efforts pour son application. Ainsi, au Sénégal,

La Commission de l'UEMOA a rappelé que la dette vis-à-vis de la BOAD est une dette libellée en monnaie locale (FCFA) qui pourrait être considérée comme de la dette intérieure et traitée au même titre que les transactions financières du FMI avec ses membres (financement intérieur) pays s'effectuent généralement par l'intermédiaire de la banque centrale. Aussi, la prise en compte de cette dette dans la dette extérieure rendrait non pertinents certains indicateurs de viabilité de la dette extérieure ainsi que les seuils d'appréciation de la soutenabilité de celle-ci. En effet, cet enregistrement de la dette de la BOAD libellée en monnaie locale, et pour laquelle un besoin de devises n'est pas nécessaire pour en assurer le service, crée un biais d'analyse et d'interprétation pour le ratio du service de la dette extérieure rapporté aux exportations.

Pour toutes ces raisons, les experts ont convenu, après des échanges approfondis, de recommander l'harmonisation de l'enregistrement de la dette visà-vis de la BOAD en dette intérieure. Ce choix

la mise en œuvre de la décision est exécutée à travers la Stratégie de Recettes à Moyen terme (SRMT) qui vise à atteindre un taux de pression fiscale de 20% à l'horizon 2024. Cette stratégie répond aux défis du financement de l'émergence, de la mise en œuvre accélérée des politiques de développement, de la promotion de la culture et de l'équité fiscale, à travers une amélioration de la performance du système fiscal.

En ce qui concerne le mode d'enregistrement de la dette des Etats vis-à-vis de la BOAD, il est constaté une différence d'un pays à un autre. Pendant que certains Etats enregistrent cette dette comme une dette extérieure, d'autres la classent en dette intérieure. Le premier groupe de pays justifie l'enregistrement en dette extérieure sur la base du critère de la résidence, la BOAD étant considérée comme une entité non résidente des économies de ces Etats. Le second groupe de pays justifie l'enregistrement en dette intérieure sur la base du critère de la monnaie ; la dette BOAD étant libellée en monnaie locale.

pourrait aussi avoir un effet positif sur la notation des Etats en ce que les agences de notation tiennent compte, dans leur appréciation de la situation des États membres de l'UEMOA, de l'appartenance de ceux-ci à une zone monétaire commune comme étant un facteur de stabilité.

Toutefois, il a été retenu qu'au-delà du mode d'enregistrement en dette intérieure pour les besoins de l'analyse de viabilité de la dette, un retraitement pourra être fait pour son enregistrement dans le TOFE conforme aux MSFP 2001/2014 (dette extérieure) selon le critère de la résidence, en cohérence avec le traitement statistique des autres comptes macroéconomiques.

#### Principales recommandations issues de la réunion

- poursuivre les réflexions en vue de proposer un assouplissement des critères de convergence, relatifs au taux d'endettement et au ratio de la masse salariale;
- (i) mettre en place un mécanisme visant à appuyer les États membres dans la mise en œuvre du chantier de l'harmonisation de la masse salariale et des recettes fiscales à travers des actions de sensibilisation, de formation et d'assistance technique;
  - (ii) nécessité de définir des critères de convergence budgétaires à partir des agrégats des MSFP 2001-2014 plutôt que celui de 1986 ; (iii) poursuivre les

- efforts visant l'application effective des Directives portant TOFE de 2009 et régime financier des collectivités territoriales adoptées en 2011.
- poursuivre les efforts de mise en œuvre du plan d'actions aussi bien au niveau de la Commission que des États membres.
- prendre une décision en vue d'assurer l'harmonisation du mode d'enregistrement en dette intérieure, dans le cadre de l'AVD; (ii) poursuivre les discussions avec le FMI et soumettre le dossier à l'examen du Conseil des Ministres.

#### Mme SARR, Oumy NDIAYE

Chef de Division de la Surveillance Multilatérale des politiques Macro-économiques

CSI/DGPP



# Critères de convergence, gouvernance et développement économique dans la zone UEMOA : quelle stratégie pour optimiser les normes de convergence



M. Ousseynou NDOYE Ingénieur Statisticien Economiste Chef de Desk- Pole Suivi des impacts socioéconomiques

Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS/PSE)

L'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a adopté depuis 1999 un pacte de convergence dans perspective de conforter la stabilité macroéconomique, d'accélérer la croissance économique et d'approfondir la stabilité entre les Etats membres. Cependant, la convergence fixée au départ à l'horizon 2002 peine à se réaliser. Entre 2000 et 2010, le nombre de pays ayant respecté en même temps l'ensemble des critères de premier rang n'a jamais dépassé deux. Sur la période 2011 à 2013, seul un pays sur huit est arrivé à respecter les quatre critères de premier rang en même temps. Face à cette difficulté des pays à respecter les critères, les Etats membres ont revu à la baisse en 2015 le nombre de critères de convergence en y associant des assouplissements au niveau du solde budgétaire en y incluant les dons et en fixant la norme à -3%.

Cependant, avec l'avènement de la COVID-19 en 2020, au lendemain de l'horizon de convergence, le pacte est suspendu en vue de permettre aux Etats de faire face aux besoins de ressources pour la gestion de la crise sanitaire et de permettre la relance économique. Toutefois, en dehors de l'impact de la pandémie sur les économies de la zone, les projections sur la convergence et les conditions exigées pour rentrer en phase de stabilité montraient qu'il était difficile de converger à l'horizon 2019 (Diarra. 2016). Aussi. les conclusions l'évaluation du Sous-comité de surveillance multilatérale de l'UEMOA en fin d'année 2020 recommandent la mise en place d'un nouveau pacte de convergence en vue de de garantir la stabilité macroéconomique à moyen terme de la zone (UEMOA, 2020).

Face aux mutations rapides de l'environnement économique mondial, il apparait clairement que la mise en place d'un nouveau pacte devra s'appuyer sur un cadre de gouvernance forte avec des réformes majeures pour mettre en place un cadre flexible assurant une croissance économique durable, la stabilité économique dans la zone, la transformation structurelle des économies, la mobilisation des recettes et pour appuyer la riposte contre les effets à long terme de la COVID-19 en renforçant l'efficience des dépenses publiques et la gestion de la dette publique des pays.

C'est dans cette optique que s'inscrit ce travail qui a pour objectif d'évaluer l'optimalité des normes fixées par rapport aux critères de convergence et la gouvernance économique dans la zone. De façon spécifique, ce travail vise dans un premier temps à évaluer le niveau de convergence globale des pays membres et dans un second temps d'évaluer l'optimalité des critères de convergence compte tenu du niveau de croissance économique des pays et de la qualité de la gouvernance.

#### Avis d'expert

#### Mesure de la convergence par rapport aux normes

Pour évaluer la convergence par rapport aux normes, nous avons construit un indice qui mesure le pourcentage d'écart par rapport aux normes des cinq (5) critères de convergence. Cet indice est déterminé comme une moyenne des écarts par critère lorsque cet écart est observé.

Par exemple, pour le ratio solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB, l'écart est déterminé comme suit :

$$E_{inflation,t}^{i} = \begin{cases} 0 & \text{si } tx_{t}^{i} \ge 3\% \\ \frac{3\% - tx_{t}^{i}}{3\%} & \text{si } tx_{t}^{i} < 3\% \end{cases}$$

Le même principe de calcul est utilisé pour les cinq (5) critères pour mesurer le taux de divergence ( $E_{x,t}^i$ ) par rapport à leur norme fixée. Et l'indice global (1) est donné en faisant la moyenne des écarts observés sur les cinq (5) critères :

$$I_t^i = \sum_{x=1}^5 E_{x,t}^i$$

Avec  $x = \{\text{solde budgétaire, inflation, encours de la dette, salaires et traitements sur recette, recettes fiscales sur PIB}\}$ i qui désigne les pays et t représente l'année.

Partant de cette formulation, nous pouvons calculer la contribution de chaque critère dans l'écart global entre deux périodes. Par exemple, pour le solde budgétaire, la contribution est obtenue comme suit :

$$Contribution_{solds\ budg\'etairs,t}^{i} = \frac{E_{solds\ budg\'etairs,t}^{i} - E_{solds\ budg\'etairs,t-1}^{i}}{Ecart\ global_{t}^{i}}$$

L'évolution globale sur les deux périodes 2002-2014 de l'indice montre que pour certains pays, la convergence vers les normes des critères s'est améliorée sur la période après révision des critères du pacte. Il s'agit du Sénégal qui a vu l'écart par rapport aux normes baisser de 24,98% sur la période 2015-2020 par rapport à la période 2002-2014 et du Mali qui a enregistré une réduction de l'écart de 21,44%. Dans les deux pays, cette amélioration est liée à la maitrise du taux d'inflation et l'amélioration des recettes fiscales sur le PIB. Cependant, à l'image de tous les pays de la zone, le solde budgétaire en dessous de la norme.

Pour les autres pays, l'écart s'est creusé entre les deux périodes. En Côte d'Ivoire, on note une hausse de l'écart de 177,1% malgré la maitrise de l'inflation. Cette hausse est liée essentiellement à l'augmentation du poids des salaires et traitements sur les recettes fiscales du pays. Au Bénin, on note une augmentation de l'écart par rapport aux normes de 31,05% liée à la dégradation du solde budgétaire sur le PIB ainsi que d'une hausse des salaires et traitements par rapport aux recettes budgétaires.

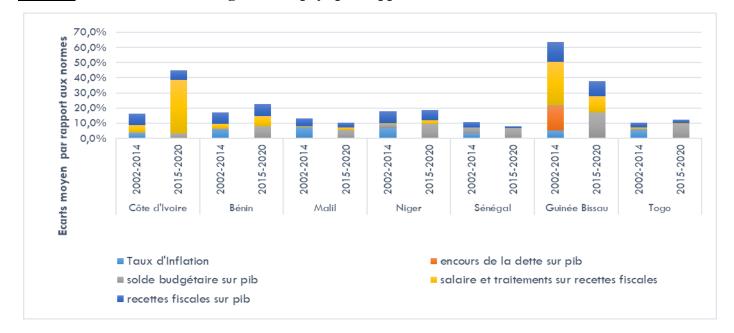


Figure 1 : Evolution de l'écart global des pays par rapport aux normes et contribution des critères

Source: BCEAO Stat, calculs auteur

Pour apprécier l'optimalité des normes des critères, nous avons estimé un modèle de croissance avec une approche économétrique sur données de panel avec changement de régime par rapport à l'indice. Le modèle est enrichi en intégrant les critères de gouvernance issus de la base WGI¹ de la Banque Mondiale.

#### Approche méthodologique

Partant d'un modèle de croissance classique, le modèle économétrique estimé se présente comme suit :

$$\Delta ln Y_{i,t} = a_0 + \beta \Delta ln K_{i,t} + \theta \Delta ln L_{i,t} + \varepsilon_{i,t}$$

Avec  $\Delta lnY_{i,t}$  taux de croissance du PIB,  $\Delta lnK_{i,t}$  le taux de croissance du capital et  $\Delta lnL_{i,t}$  le taux de croissance de la main-d'œuvre,  $\epsilon_{i,t}$  le terme d'erreur et  $(\beta, \theta)$  les coefficients associés aux variables.

Toutefois, sous l'hypothèse de changement de régime, les coefficients varient selon le niveau d'écart par rapport aux normes des critères de convergence. Ce qui donne la spécification qui suit :

$$\Delta ln Y_{i,t} = \begin{cases} a_0 + \beta_1 \Delta ln K_{i,t} + \theta_1 \Delta ln L + \epsilon_{i,t}, & si \ I_{i,t} < \overline{\overline{I}} \\ a_0 + \beta_2 \Delta ln K_{i,t} + \theta_2 \Delta ln L_{i,t} + \epsilon_{i,t}, & si \ I_{i,t} \geq \overline{\overline{I}} \end{cases} \qquad (\beta_1, \theta_1) \neq (\beta_2, \theta_2)$$

Avec I le seuil de l'écart.

Concernant les variables de gouvernance, elles sont intégrées dans le modèle comme variables de contrôle en tenant en compte de l'amélioration du critère d'information d'Akaike qui permet de mesurer la vraisemblance du modèle. En outre, pour chaque critère de gouvernance introduit dans le modèle, la méthode Bootstrap de Hansen (1999) est mise en œuvre pour mesurer la précision de la mesure du seuil à partir de l'écart des intervalles de confiance.

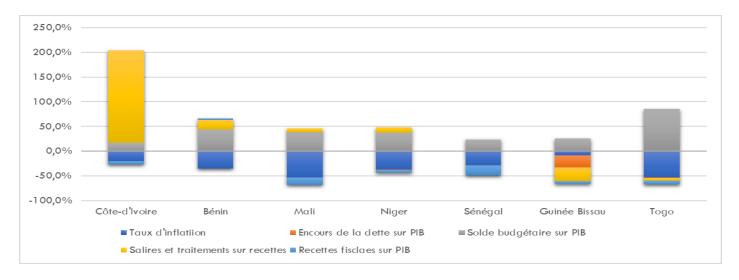
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ces critères sont : « contrôle de corruption », « qualité de la régulation des politiques publiques », « efficacité des gouvernements », « lois et règlements », « Stabilité politique et l'absence de violence/terrorisme », « liberté d'expression » (voir https://info.worldbank.org/governance/wgi/)

#### Avis d'expert

Les résultats montrent que lorsque l'écart par rapport aux normes est inférieur à 23%, une hausse de 1% de la croissance du FBCF entraine une amélioration de 0,1% de la croissance du PIB. Cependant, lorsque ce seuil est dépassé, cette élasticité tombe à 0,05%. Par ailleurs, le test de Hansen (1999) montre que ce seuil reste largement tiré par les critères de premier rang (le taux d'inflation, le solde budgétaire et le ratio d'encours de la dette sur PIB). En effet, pour le seuil de 23%, le test de Hansen montre que les 19% sont expliqués essentiellement par les critères de premier rang. Tandis que les critères de second rang expliquent faiblement le seuil.

Par ailleurs, en analysant les contributions moyennes des critères à la variation de l'écart par rapport aux normes entre les périodes 2002-2014 et 2015-2020, le solde budgétaire apparait dans tous les pays comme le principal facteur expliquant ce décalage (voir figure 2). Concernant les critères de gouvernance, leur introduction dans le modèle améliore la précision de l'estimation du seuil particulièrement lorsqu'il s'agit des critères portant sur le contrôle de corruption et la qualité de la régulation

Figure 2 : Contribution moyenne des critères dans l'écart global après mis en place du pacte de 2015



**Source**: BCEAO Stat, calculs auteur

Ces résultats laissent apparaître qu'un allégement des normes permet au pays de mieux tirer profit des investissements tant qu'ils conservent un écart par rapport aux normes inférieur à 23%. En outre, cette mesure d'allègement reste pertinente lorsqu'elle les critères de 1er porte sur rang particulièrement au niveau du solde budgétaire. Toutefois, elle doit s'appuyer sur la mise en place d'un cadre de gouvernance pour assurer la lutte contre la corruption et la mise en œuvre de politiques et de réglementations judicieuses qui permettent et favorisent le développement du secteur privé.

En termes de recommandations, il ressort de cette étude la nécessité de mettre en place un pacte

allégeant les normes au niveau des critères de premier rang particulièrement au niveau du solde budgétaire. Néanmoins, cet allégement s'appuyer sur un dispositif flexible permettant aux pays d'accéder à des écarts contrôlés lorsqu'ils réalisent performances des en termes d'investissements productifs, et de réglementations judicieuses en faveur du développement de leur secteur privé. Ce contrôle devra être basé sur une transparence et une harmonisation des mesures statistiques au niveau des pays. En outre, le dispositif de surveillance devra associer aux critères déjà existants des critères de mesure de la qualité de la gouvernance dans le cadre du suivi de la convergence.

#### Notations souveraines de crédit en Afrique



Dr. Aliou NIANG FALL
Economiste chercheur en charge des
questions monétaires et financières et de la
conduite d'études sur l'intégration
Cellule de Suivi de l'Intégration
(CSI, DGPPE)

La notation joue un rôle important dans le développement financier d'un pays. Les cotes de crédit souverain (CCS ou SCR² en anglais) sont essentielles pour prédire les difficultés économiques d'un pays. Elles permettent aux marchés financiers de répartir fidèlement le risque de crédit souverain (risque de défaut). Etant donné que les Etats souverains cherchent à améliorer leurs notations de crédit afin de réduire les coûts d'emprunt et la dette extérieure, les CCS jouent un rôle primordial dans la valorisation d'une plus grande transparence financière du secteur public.

Par ailleurs, une augmentation significative du nombre de pays africains ayant sollicités des CCS auprès des trois agences internationales de notation (ICRA) dans l'optique d'accéder aux marchés mondiaux, a été constatée au cours de la dernière décennie (MAEP, 2020)<sup>3</sup>. Cette situation est principalement due au besoin de mobilisation des capitaux pour les projets d'infrastructures publiques. En effet au 31 décembre 2018, 21 pays africains avaient émis des euro-obligations afin de soutenir les budgets publics et financer les investissements en infrastructures. Le Rapport de l'« African Capital Market Watch » a montré qu'en 2018, environ 38% du flux de capitaux vers les marchés africains, ont été réalisés à travers des instruments de dette souveraine. Au 31 mars 2022, 29 États souverains africains ont été notés par l'une (ou toutes) des trois agences internationales de notation financière.

Cependant, des critiques ont été identifiées à travers la littérature concernant les notes octroyées par les ICRA aux Etats africains. Selon Armstrong (2016)<sup>4</sup>, gouvernements se soumettent recommandations de politiques budgétaire et monétaire des trois agences internationales de notation, en vue d'améliorer ou de maintenir des **CCS** favorables. L'auteur affirme gouvernement qui élabore une politique économique contraire aux recommandations des trois principales agences internationales de notation de crédit s'expose au risque d'être déclassé.

Dans le même ordre d'idée, Barta et Johnston (2017)<sup>5</sup> avancent qu'il y a une absence de logique économique solide derrière le découragement de certaines politiques économiques dans les économies émergentes par l'agence de notation de crédit (ANC), ce qui suggère que les CCS pourraient être utilisées comme mesures de punitions contre les États qui contredisent les intérêts occidentaux.

 $<sup>^3</sup>$  Documents techniques destinés au 4e Comité technique spécialisé (CTS) de l'Union africaine (UA) sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration Accra (Ghana) 9-14 mars 2020

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Armstrong, M. (2016) Standard & Poor's Reaction Shows Political Bias [online]

https://www.armstrongeconomics.com/international-news/britain/reaction-of-standard-poors-shows-biaspolitics/(accessed 11 September 2018).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Barta, Z. and Johnston, A. (2017) 'Rating politics? Partisan discrimination in credit ratings in developed economies', Comparative Political Studies, Vol. 51, No. 5, pp.587–620.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Score Credit Rating (SCR)

#### Avis d'expert

Par ailleurs, les travaux d'Olabisi et Stein (2015)<sup>6</sup> et Pretorius et Botha (2017)<sup>7</sup> ont démontré l'existence d'incohérences ainsi que le manque d'équité dans la prise en compte des indicateurs qualitatifs et ceux de risques qualitatifs dans la détermination des notations souveraines des Etats africains. Selon les auteurs, les modèles d'évaluation du crédit ont des coefficients élevés sur les variables institutionnelles et fiscales qualitatives telles que l'efficacité de la gouvernance, l'état de droit, le contrôle de la corruption, la crédibilité des politiques, le risque politique, le risque de vulnérabilité externe et l'efficacité des politiques. Ils affirment que ces critères de notation annihilent la force économique et la croissance potentielle des économies africaines, car ils tendent à laisser supposer que les africains politiquement gouvernements sont vulnérables, inefficaces et incompétents dans la gestion des dettes souveraines. A titre d'exemple, l'Afrique du Sud a été fortement menacée de déclassement souverain, en partie, à cause du projet de loi sur l'expropriation des terres (FMI, 2018). Elle a également été mis en garde par Standard & Poor's (S&P) contre son plan de relance de 500 millions de rands visant à amortir l'impact économique du coronavirus, arguant qu'il entraînera une augmentation de la dette publique. Alors que le Kenya s'était confronté à un risque de déclassement par Moody's suite à son retard dans la mise en œuvre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les produits pétroliers et sa proposition de suppression de la taxe sur le pétrole (Irungu et Alushula, 2018)<sup>8</sup>. L'Etat du Sénégal a été informé par Moody's, en juin 2020, de la nécessité de placer sa note « Ba3 » sous révision, suite à la décision souveraine du pays

de participer à l'Initiative pour la Suspension de Service de la Dette (ISSD)<sup>9</sup>. Toutefois, cette note a été maintenue inchangée par Moody's mais avec une perspective négative au mois d'août 2020 et positive au 18 mars 2022.

#### 1. Les Critiques des Etats membres de l'UA aux ICRA

Plusieurs pays africains se plaignent du fait que les agences internationales de notation financière les déclassent injustement. A cet égard, ils ont publié à différentes occasions des déclarations faisant état de leur mécontentement face aux notations des agences de notation.

Au mois de février 2014, un appel a été fait par le Gouvernement nigérian, suite à la décision de Standard and Poor's de placer le pays sous « surveillance de crédit » avec l'intention de dégrader<sup>10</sup> sa cote de crédit. Cela s'expliquait par le fait que l'agence n'a pas tenu en compte, dans son exercice de notation, des évolutions macroéconomiques positives ayant été enregistrées depuis le dernier exercice de notation du pays. Le gouvernement zambien a contesté, en septembre 2015, la justesse de la dégradation de sa note de crédit souveraine, due au fait que, d'une part, l'agence Moody's n'a pas consulté le Gouvernement lors de son exercice de notation et que l'action de notation ne reflétait pas le taux de croissance économique du pays qui s'établissait à 5% au 3ème trimestre. Le Gouvernement tanzanien, pour sa part, a publié en mars 2018, une déclaration remettant en cause la décision de Moody's d'imposer une perspective négative à la première notation internationale de crédit du pays, sans avoir consulté les représentants du gouvernement sur les questions que leur évaluation aurait pu susciter. Le cas le plus récent est celui du Ghana. En effet, suite à la

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Olabisi, M. and Stein, H., 2015. Sovereign bonds issues: Do African countries pay more to borrow «Émissions d'obligations souveraines: les pays africains payent-ils plus pour emprunter »? Journal of African Trade, 2 (1-2), pp.87-109.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Pretorius, M. and Botha, I., 2017. The Determinants of Sovereign Credit Ratings in Africa: A Regional Perspective. In Advances in Applied Economic Research « Les déterminants des cotes de crédit souverain en Afrique. Une perspective régionale en matière de progrès dans le domaine de la recherche économique appliquée » (pp. 549-563).

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Irungu, G. and Alushula, P. (2018) Kenya Warned Against Removing Petroleum Tax

https://www.businessdailyafrica.com/news/Kenya-warned-against-removing-petroleum-tax/539546-4755584-kwm550/index.htmt

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> https://www.financialafrik.com/2020/06/13/note-d'information-sur-l'annonce-de-moodys-de-mettre-le-sénégal-sous-revue-pour-dégradation/

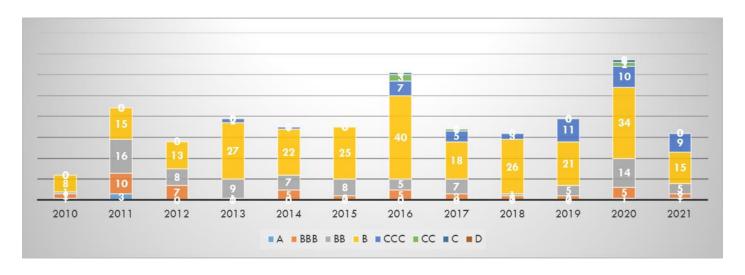
<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Une dégradation a lieu lorsque l'agence de notation considère que les perspectives se sont affaiblies par rapport à la recommandation originelle, généralement en raison d'un changement important et fondamental.

dégradation de sa note par Moody's de B3 à Caal en février 2022, le gouvernement ghanéen a qualifié cette notation de « conclusion tirées par les cheveux », en contradiction avec la « perspective stable » qui traduit la solidité institutionnelle du pays, la nature dynamique de l'économie et ses perspectives de croissance attrayantes de 5% à moyen terme.

2. Tendances des notations de crédit des pays africains au cours de la période 2010-2021

Le graphique 1 ci-dessous montre que la plupart des pays africains ont été notés à B par les ICRA au cours de la période 2010-2021. Ce qui signifie qu'ils présentent un risque de crédit élevé et que les obligations émises par ces pays sont hautement spéculatives. En 2021, 15 pays ont reçu une note B (hautement spéculatif) contre seulement 2 pays ayant obtenu BBB (qualité moyenne inférieure). Il s'agit du Botswana et de Maurice.

**Graphique 1**: Evolution de la tendance des cotes de crédit africaines de 2010 à 2021



Source: Auteur, trading economics 2022

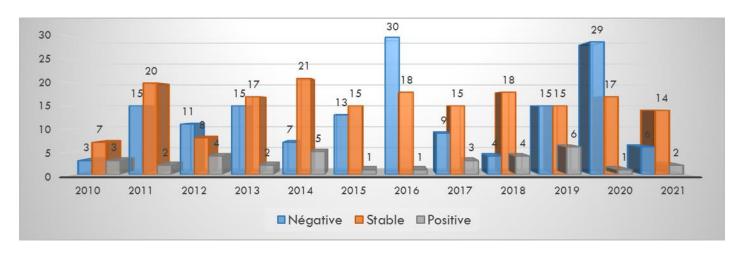
#### 3. Impact des changements de perspectives des CCS sur la dette moyenne des Etats notés

Les investisseurs utilisent généralement la dette publique en pourcentage du PIB pour appréhender la capacité d'un pays à effectuer des paiements sur sa dette, affectant ainsi, aussi bien les coûts d'emprunt du pays que les rendements des obligations souveraines. A ce titre, la relation entre les changements de perspectives économiques et l'évolution de la dette sur PIB en Afrique mériterait d'être analysée. En effet, il convient de se rappeler du rejet, par le MAEP, de la pertinence de la note spéculative accordée par Moody's sur la dette internationale du GHANA.

La perspective du CCS indique la direction potentielle de la notation d'un pays à moyen terme. Le graphique suivant indique que la perspective du CCS a été globalement « stable » pour la plupart des pays africains notés par les trois principales agences de notation de crédits (ICRA), sur la période 2010-2021. Toutefois, en dépit de cette perspective économique généralement stable dans le contient, il est constaté que l'augmentation du nombre de perspectives négatives a été plus marquée que celle des perspectives positives sur la période 2010-2021. Ce qui indique que la note d'un certain nombre de pays risquait d'être dégradée.

#### Avis d'expert

**Graphique 2**: Evolution des perspectives de CCS en Afrique

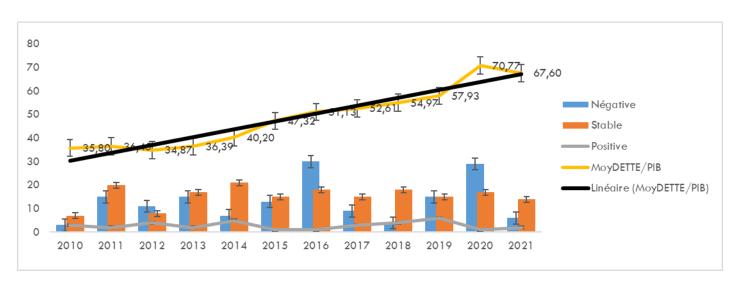


**Source**: Auteur, trading economics (2022)

Le graphique 3 suivant présente l'évolution des tendances des changements de perspectives de notation de crédit par rapport au ratio moyen dette sur PIB des pays africains notés. Il ressort de ce graphique une tendance haussière de la moyenne de la dette sur le PIB des pays membres de l'UA. Cette moyenne s'est établie à 67,6% en 2021 contre

35,8% en 2010. Cela peut être expliqué par la hausse du nombre de perspectives négatives constaté au cours de la période sous revue. En outre, la valeur du ratio Dette/PIB la plus élevé est notée en 2020, soit 70,77%, coïncidant avec une prédominance de la perspective négative. Cette situation pourrait être imputée en partie à l'effet de la crise sanitaire due à la COVID-19.

**Graphique 3**: Dynamique des changements de perspectives en Afrique



Source: Auteur, trading economics 2022

Ainsi la façon dont les ICRA affectent des notes et changent fréquemment les perspectives de ces dernières ne favorisent pas une bonne gestion de la dette publique de la plupart des Etats africains. En effet, un pays ayant levé des fonds sur le marché international des euro-obligations (Eurobonds), est tenu d'avoir une bonne signature aux yeux de ses créanciers. Un changement de perspective de la cote d'un Etat, entraine une augmentation du service de la dette.

#### 4. Politiques de notation de crédit souverain en Afrique

Pour mettre fin aux jugements subjectifs de notation des pays africains, la Conférence de Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine a adopté lors de sa 28ème session ordinaire tenue à Addis-Abeba, en janvier 2017, une décision chargeant le MAEP de fournir un soutien aux Etats membres dans le domaine des agences internationales de notation de crédit (ICRA). C'est ainsi qu'en mars 2019, le 3<sup>ième</sup> Comité technique spécialisé (CTS) de l'Ua sur les finances a demandé la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un mécanisme de soutien aux Etats membres dans le domaine des agences de notation de crédit (ICRA). L'étude visait à déterminer le bien-fondé de la création d'une agence panafricaine de notation de crédit, la particularité de ses services, sa structure, son cadre juridique, sa stratégie marketing, sa capitalisation, ainsi qu'une analyse technique exhaustive des principales limites et des facteurs de réussite.

Ainsi, en octobre 2020, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de Développement (BAD) ont lancé le premier Rapport semestriel d'examen de la notation de crédit souverain. Le Rapport a montré que onze (11) pays ont été déclassés, dans un contexte marqué

par la crise sanitaire liée au COVID-19 et douze (12) ont connu une tendance négative de leurs perspectives de notation souveraine. Cette situation constitue une préoccupation majeure des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Ua. A cet égard, lors du 6<sup>ième</sup> Sommet Ue-Ua, tenu en février 2022 à Bruxelles, le Président en exercice de l'Ua, Son Excellence Macky SALL a réaffirmé la volonté de l'Ua de travailler avec l'Europe pour la révision des critères d'évaluation du risque d'investissement en Afrique qui sont souvent fondés sur « des facteurs d'ordre subjectifs, culturels ou linguistiques n'ayant aucune relation avec les indicateurs de risque des économies africaines ».

Conformément à cette volonté et dans le cadre de la mission de soutien aux Etats membres, le MAEP, en partenariat avec les Ministères de la Justice, des Finances et du Budget, de l'Economie, du Plan et de la Coopération, a organisé les 21 et 22 mars 2022 à Dakar, un atelier de sensibilisation sur la notation financière internationale et sur les principes et lignes directrices africains de la gouvernance d'entreprise.

A cet effet, le projet de création d'une agence panafricaine de notation financière internationale a été fortement accepté par les participants.



# L'UEMOA propulse les start-ups de son espace communautaire à travers l'Initiative TREMPLIN START-TUP UEMOA



Concours sous régional qui se tient dans les huit (08) États membres de l'UEMOA depuis 2020, en collaboration avec la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA (CCR- UEMOA) et les Chambres Consulaires nationales (CCn), l'Initiative TREMPLIN START-UP UEMOA est un vecteur d'accompagnement, de visibilité, de cohésion et de partenariat.

Elle met en compétition des start-ups formellement créées et en activité dans l'espace communautaire selon un concept participatif et inclusif afin de soutenir la promotion et la pérennisation d'un entrepreneuriat moderne et innovant.

Elle s'inscrit dans une dynamique d'impulsion devant concourir à faire émerger des « champions nationaux et régionaux » dans le secteur privé communautaire afin de le diversifier, le densifier et le rendre plus compétitif.

La première édition placée sous le thème de **l'Economie verte**, a enregistré un franc succès, avec, plus de 400 candidatures de start-ups soumises à travers 111 structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat. À l'issue du concours, 29 start-ups ont été sélectionnées, primées et accompagnées par l'UEMOA, à travers des actions multiformes.

La seconde édition qui a démarré en 2021, porte sur l'Economie numérique au service de l'Agroindustrie et fait référence à l'utilisation du numérique dans toute activité économique de production, conditionnement, transformation et/ou distribution de produits agricoles.

Elle a permis de primer les start-ups ci-après :

	Deuxième édition	on de l'Initiative TREMPLI	N STARTUP UEMOA.				
LISTE DES CINQ (05) LAUREATS AU NIVEAU REGIONAL – PRIX ET PRIMES D'EXCELLENCE							
NOM STARTUP	PROMOTEUR	TYPE DE PRIX	STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT	PAYS	MONTANT PRIX		
ENERGIEAUX NADJAGOU	Lalle Yentaguime	Premier Prix d'Excellence – Prix DIAMANT	INNOV'UP	TOGO	14 000 000 FCFA		
AFRICA SMART CITIZEN	KANE Mamadou Elimane	Deuxième Prix d'Excellence - PRIX PLATINE	DER F/J Délégation à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes	SENEGAL	13 000 000 FCFA		
AMAZONIA SERVICES	OUEDRAOGO Oumou	Troisième Prix d'Excellence – Prix OR	Afrique Conseil Expertise	BURKINA FASO	12 000 000 FCFA		
AYWAJIEUNE SAS	BIRANE Malick	Quatrième Prix d'Excellence – Prix ARGENT	KOF EXPERTS	SENEGAL	11 000 000 FCFA		
INVESTIV	KARIM Aboubacar Sidik	Cinquième Prix d'Excellence – PRIX BRONZE	CGECI	COTE D'IVOIRE	10 000 000 FCFA		

#### 1. Fondement juridique de l'Initiative

L'initiative tire sa source du Traité de l'UEMOA, lequel en son article 4, invite l'Union à renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel.

La nécessité de concrétiser ces engagements a été effective par la mise en œuvre de politiques communes réalistes et efficientes, au rang desquelles

la **Politique Industrielle Commune** (**PIC**) qui vise entre autres : **a**) l'émergence d'entreprises performantes, y compris communautaires, aptes à satisfaire à des conditions compétitives la demande intérieure, à affronter la concurrence internationale et à favoriser le progrès social ; **b**) la valorisation des courants d'échanges intersectoriels et **c**) la mise en place d'un environnement favorable à l'initiative privée, la création et le développement des entreprises, en particulier des PME/PMI.

Le Programme de Développement Industriel et de l'Artisanat (PDIA) est un instrument de la PIC, orienté vers l'amélioration du climat des affaires, la promotion des investissements et de l'initiative privée, la mise en place des dispositifs régionaux de promotion de la qualité et des mesures de renforcement de la compétitivité des entreprises.

A travers l'Initiative Régionale d'Amélioration du Climat des Affaires (IRCA) qui en découle, la Commission a entrepris de conjuguer les synergies devant faciliter l'émergence d'un secteur privé compétitif au service de la croissance économique et du développement de l'espace communautaire afin de promouvoir l'entrepreneuriat, accroître la compétitivité des entreprises et stimuler les investissements privés.

Pour la Commission de l'UEMOA, le concours TREMPLIN START-UP UEMOA mettant en compétition une masse critique de jeunes pousses évoluant pour la plupart dans le monde digital, hors des systèmes classiques d'entrepreneuriat, mais porteurs de croissance et d'impact socioéconomique, devrait permettre d'accompagner l'IRCA.

#### 2. Objectifs de l'initiative Tremplin UEMOA

L'objectif général est d'imprimer les dispositions communautaires relatives à l'institution d'un système durable de promotion de l'entrepreneuriat innovant au sein de l'espace communautaire en vue de la diversification et de la densification du tissu économique de l'espace communautaire

Objectifs spécifiques: le concours vise deux axes, à savoir la promotion de l'entrepreneuriat local et communautaire et le soutien des structures de promotion et d'accompagnement des start-ups.

#### Il permet:

- d'identifier, récompenser et accompagner les meilleures start-ups de la sous-région qui se démarquent par la qualité de leur activité et de leur impact.
- de valoriser les ressources naturelles propres à l'Union, à savoir celles agricoles, pastorales, halieutiques et minières des Etats et de l'Union.
- insuffler une dynamique de compétition sous régionale pour la promotion de l'entreprise;
- stimuler les structures de promotion de l'entreprise pour l'accompagnement des start-ups dans les secteurs innovants, stratégiques et à fort potentiel de développement;
- promouvoir dans les Etats membres des start-ups innovantes et compétitives.

#### 3. Déroulement du concours

Opérationnellement, l'Initiative Tremplin Start-up UEMOA prévoit, au bénéfice des start-ups et des structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat, l'organisation d'un concours d'une dimension sous-régionale, l'institution de prix et primes d'excellence et d'encouragement, l'organisation d'une cérémonie de remise de ces prix et l'accompagnement des start-ups.

#### **Dossiers**

Le rôle de la Commission consiste à identifier un thème en collaboration avec le comité régional de sélection, concevoir des outils nécessaires au lancement du concours et des outils d'évaluation des candidatures, lancer officiellement l'appel à candidature, mettre le budget à la disposition des Chambres de Commerce nationales, récolter et agréger les résultats nationaux au cours d'une séance plénière, classer les candidats sur le plan communautaire par ordre de mérite.

Le rôle des Chambres de commerce nationales est de mettre en œuvre l'initiative au niveau national selon un processus de sélection constitué de plusieurs étapes : le lancement de l'appel à candidature, l'épuration des dossiers de candidature, l'analyse des dossiers de candidature éligibles par un jury national ad-hoc de sélection, l'entretien avec le principal promoteur, le vote en ligne du Comité de sélection et l'organisation de la cérémonie nationale de remise des prix aux lauréats.

A l'issue du concours, cinq (05) prix d'Excellence, vingt-quatre (24) prix d'Encouragement sont attribués aux start-ups; cinq (5) primes d'Excellence et vingt-quatre (24) primes d'Encouragement sont attribuées aux structures de promotion et d'accompagnement à l'entrepreneuriat. Soit plus de 200 000 000 FCFA de fonds de croissance alloués aux start-ups et aux structures qui les accompagnent.

#### 4. Echos du concours

L'initiative dans son mode de conception et son fonctionnement participatif, inclusif et transparent est positivement perçue par les jeunes porteurs de start-up, par les structures d'accompagnement et par les acteurs du développement du secteur privé dans l'espace communautaire.

Elle est porteuse d'espoir pour la jeunesse qui représente une masse critique de la population de l'Union. Depuis sa mise place, elle a permis de renforcer les capacités des porteurs de projets innovants, des structures d'accompagnement des start-ups, d'accompagner et de stimuler les investissements privés par l'effet de levier et de développer des chaines de valeur prioritaires.

Elle contribue ainsi à assurer et consolider la compétitivité des start-ups de l'Union, sur la base d'une vision partagée et ambitieuse d'en faire des acteurs significatifs de la mondialisation dans la perspective d'un développement industriel structurel et durable, orienté vers l'exportation.

Enfin, elle accompagne les initiatives nationales d'accélération de la prise en charge par la jeunesse, des nouvelles technologies adaptées aux spécificités des Etats membres de l'Union, par la mise en place d'activités pérennes en matière d'appui à la promotion d'un nouveau type d'entrepreneuriat et de partenariat.

L'Initiative Tremplin Startup UEMOA s'avère être une aventure de développement endogène aux côtés de la jeunesse de l'espace communautaire. Une raison suffisante à elle seule, pour franchir le pas en vue de soutenir et d'investir dans de telles perspectives, efficaces et performantes, créatrices d'emploi et porteuses de croissance.

Par Mme Aïssa SIDIKOU KABO Représentant résident de l'UEMOA au Sénégal





#### Harmonisation des statistiques de finances publiques en Afrique de l'Ouest : le Sénégal, référence en matière de production de statistiques



Par M. Alioune DIOUF, Chef de la Division des Etudes économiques et des Statistiques DGCPT/MFB

Le Sénégal s'est engagé résolument au respect de la Norme spéciale de Diffusion des Données (NSDD), mise en place en 1996 par le Fonds Monétaire International (FMI) afin de permettre aux pays de conduire des politiques macroéconomiques saines et d'accéder aux marchés financiers dans des conditions favorables.

Pour rappel, le Sénégal est le deuxième pays en Afrique subsaharienne, après l'Afrique du Sud, à adhérer à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI, en 2017.

Une telle adhésion présente au moins un double intérêt. D'une part, elle facilite l'accès aux marchés financiers à des coûts moins onéreux. D'autre part, le respect des exigences en termes de données et de délais de diffusion facilite la production des statistiques de finances publiques.

Les statistiques de finances publiques visées par la NSDD sont les opérations du secteur public, avec une publication régulière des données de l'administration centrale budgétaire, des institutions de sécurité sociale, des unités extrabudgétaires

(agences, établissements publics et structures assimilées) et des Collectivités territoriales.

Par ailleurs, la réforme des finances publiques, enclenchée au niveau de l'UEMOA, accorde une importance capitale aux statistiques de finances publiques. En effet, les Etats devraient élaborer un cadre d'analyse minimum à savoir le TOFE, la situation des flux de trésorerie, la situation des actifs et passifs financiers et la situation de la dette de l'administration centrale budgétaire et le bilan financier.

Le leadership du Sénégal dans la sous-région en matière de production de statistiques de finances publiques conformément au manuel de statistiques de finances publiques 2001/2014 et la directive n°10/2009/CM/UEMOA portant Tableau des Opérations financières de l'Etat.

Le Sénégal demeure le seul pays de l'UEMOA ayant officiellement basculé vers la production du TOFE selon la Directive n°10/CM/UEMOA de 2009, et son expérience pourrait être partagée avec les autres Etats membres de l'Union.

En effet, il convient de relever que le cadre minimum d'analyse est réalisé avec la production du TOFE de l'administration centrale, la situation des flux de trésorerie, la situation de la dette et le bilan financier.

Egalement, le champ du TOFE a été élargi au secteur public par la consolidation des TOFE de l'administration centrale budgétaire, des unités extrabudgétaires, des Collectivités territoriales, de l'IPRES, de la CSS.

Pour rappel, la consolidation est le processus de présentation de données concernant un ensemble d'unités comme si ces dernières constituaient une seule et même unité. Elle consiste en une addition des statistiques des différentes entités de l'administration publique et l'élimination de toutes

#### **Dossiers**

les transactions et positions entre ces entités. Elle permet de mesurer les transactions ou encours des unités consolidées vis-à-vis des entités hors du périmètre des administrations publiques.

Pour faciliter la mise en œuvre du Décret n°2012-341 du 12 mars 2012, portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat, la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) s'est dotée d'un document-cadre décrivant le dispositif de collecte d'informations pour la production et la diffusion des statistiques de finances publiques. Ce document décrit le processus de collecte des informations de base entrant dans la confection du TOFE de l'UEMOA et plus généralement des statistiques de finances publiques. La Division des études économiques et des statistiques veille à la collecte de ces informations auprès de structures concernées, produit et diffuse les tableaux requis.

#### Le chantier pour l'élaboration du compte patrimoine

Au regard des résultats obtenus dans la mise en œuvre des réformes sur les statistiques de finances publiques, le Sénégal, en relation avec les partenaires techniques (AFRITAC), et la Commission de l'UEMOA s'est engagé dans l'élaboration du compte de patrimoine, et deviendrait ainsi le premier pays de la sous-région à produire un tel document.

Les avancées enregistrées ces dernières années dans la compilation des flux des opérations de l'administration centrale budgétaire permet d'envisager le franchissement d'une étape supplémentaire dans le processus de production des statistiques de finances publiques.

L'élaboration du compte de patrimoine permettrait d'avoir, au-delà des flux qui sont captés annuellement dans le TOFE, une vision holistique sous forme d'encours des actifs financiers et non financiers et des passifs de tous les sous-secteurs de l'administration publique. Elle permettrait de disposer de toutes les informations nécessaires pour une évaluation plus globale de l'impact économique des activités de l'État, de l'évolution de la liquidité

qui en résulte et des conséquences pour la viabilité de la politique de finances publiques.

Pour l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), la Caisse de Sécurité Sociale (CSS), il a été constaté qu'avec l'application du système comptable CIPRES, ces structures produisent déjà des comptes de patrimoine. Ainsi, il ne s'agira que de présenter les données conformément à la nomenclature édictée par le MSFP 2001/2014. Il en est de même pour le TOFE des Collectivités territoriales.

En ce qui concerne l'administration centrale, il est à préciser que la mise en place du compte de patrimoine devrait se faire en concomitance avec l'application de la comptabilité patrimoniale pour éviter la double comptabilisation ou la non comptabilisation. La problématique de l'élaboration du compte de patrimoine permet d'aborder des questions préjudicielles comme l'identification de l'appartenance du bien, la prise en compte des avantages en nature dans le TOFE ainsi que les méthodes de calcul de la consommation de capital fixe.

Sur l'identité de l'appartenance du bien, il est à noter que dans un contexte de mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale, il revient à l'entité qui assure le contrôle et la jouissance économique du bien de comptabiliser et de procéder au paiement de l'infrastructure.

Le patrimoine de l'administration (exemple les véhicules et logements) devrait être réparti suivant l'utilisation (service ou fonction). A cet effet, l'identification et l'évaluation du matériel mis à la disposition des travailleurs permettraient d'évaluer les avantages en nature à enregistrer dans le TOFE suivant la méthode de l'évaluation réelle ou au forfait. La méthode de l'évaluation réelle étant difficile dans sa mise en œuvre, le forfait est pour le moment préconisé.

En guise d'exemple, si le véhicule est mis à la disposition de l'agent avec une prise en charge par le service, les avantages en nature sont estimés annuellement en utilisant un taux de 12% de la valeur du véhicule, sur la durée d'amortissement.

## Mise en œuvre du Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) au 1er trimestre 2022



La promotion de la libre circulation des marchandises entre les états membres, constitue un des objectifs principaux de la CEDEAO. L'outil mis en place pour assurer la matérialisation de cet objectif est le Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) de la CEDEAO, créé en 1979 et qui a permis aux entreprises de l'Afrique de l'Ouest d'échanger entre elles sans le paiement des droits de douane pour les produits bénéficiant du mécanisme préférentiel. De même, au niveau de l'UEMOA, la Taxe préférentielle communautaire donne les mêmes avantages et les textes sont harmonisés avec ceux de la CEDEAO.

Pour bénéficier des tarifs préférentiels, les entreprises industrielles doivent être agréées par la Direction du Redéploiement Industriel, sur avis du Comité National d'Agrément (CNA) au SLE et ensuite produire un Certificat d'origine, pour chaque opération d'exportation afin de faciliter la libre circulation des produits dans l'espace.

Au titre de la mise en œuvre au Sénégal, l'autorité compétente désignée est la Direction du Redéploiement Industriel. Elle émet les Décisions d'agrément après proposition du CNA et délivre les certificats d'origine préférentiels (UEMOA-CEDEAO).

Pour le compte du premier trimestre de l'année 2022, trois (03) décisions d'agrément ont été délivrées, renfermant

onze (11) entreprises avec soixante-un (61) produits contre deux (02) décisions d'agréments renfermant huit (08) entreprises avec vingt-quatre (24) produits pour le trimestre 1 de l'année 2021.

Globalement, quatre cent soixante-dix (470) entreprises ont été agréées avec plus de 1800 produits de 1998 à nos jours. Ces agréments ont permis d'accéder à un marché potentiel beaucoup plus vaste et une meilleure compétitivité dans l'espace CEDEAO.

Ces performances ont conforté la compétitivité industrielle du Sénégal dans la sous-région. Ainsi, le Sénégal se place au 2<sup>ème</sup> rang dans l'espace UEMOA, derrière la Côte d'Ivoire et 4<sup>ème</sup> rang au niveau de la CEDEAO derrière respectivement le Nigéria, le Ghana et la Cote d'Ivoire.

Sur la base des certificats d'origine délivrés, la situation des échanges, au 1<sup>er</sup> trimestre de 2022, montre que les exportations de produits manufacturés du Sénégal sont estimées à **82,2 milliards de FCFA** contre **112,5 milliards de FCFA** au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, soit une baisse de près de **30 milliards.** Cette baisse est imputable principalement à la fermeture des frontières Maliennes entrainant, une chute considérable du volume des exportations de nos produits industriels.

#### Listes des entreprises et produits agréés au SLE et à la TPC au 1er trimestre 2022

ENTREPRISES	PRODUITS	DECISIONS D'AGREMENT
ARYS S.A.R.L	1005 21 00 00 . Diamita - Daul-flam	DECISION
Km 4,5 Bd Commune Centenaire	1905 31 00 00: Biscuits « Barkélou » avec édulcorant	N°01/2022/DRI/MDIP
4627 Dakar CP 10100	1905 90 00 00 : Biscuits « Barkélou »	<b>MI</b> du 18 janvier 2022,
+221 77 817 40 40 / <u>arys@arys.sn</u>	1703 70 00 00 . Discuits « Barkeiou »	notifiée par la
OLAM SENEGAL S.A.U	1101 00 00 00	Commission de la
Avenue Bourguiba, Amitié 1N°3082 +221	-First choice Type 55; Téranga Type 55; Farine	CEDEAO par lettre

#### Suivi du Schéma de libéralisation des Echanges de la CEDEAO

33 36 79 80 / senfarine@olamnet.com	Complète Type 110 ; Spéciale Tapalapa Type 65 ; Biskit Type 65 ; Beignet Type 55 ; OLAM Pâtissière Type 45	N°ECW/REL/13/Com m_CDLC/pe du 28 février 2022
Société Sénégalaise Agro-Industrielle	2103 90 99 00	
(SOSAGRIN) S.A	-Purée de piment REINE ; Moutarde à l'ancienne	
Rue 06 Km 4,5 Bd du Centenaire de la	REINE; Moutarde pimentée REINE; Vinaigrettes	
Commune, 21434 Dakar-Sénégal contact@sosagrin.com	REINE	
contact@sosagrm.com	0402 20 10 00. Vaslanut Natura	
LA LAITERIE DU BERGER S.A	<b>0403 20 10 00:</b> Yoghourt Nature <b>0403 20 90 00:</b> Yoghourt Vanille -Thiakry	DECISION
Ouakam Gouye Sor, Villa Bagore KEBE	0402 99 00 00: Crèmes fraiches Liquides &	N°02/2022/DRI/MDIP
BP: 24001+221 33 860 41 72 / <u>ldb@ldb.sn</u>	épaisses	MI
	<b>1704 10 00 00 Dragées</b> : REESAL GUM Ginger	Du 18 février 2022,
GUM & CANDY SENEGAL-GROUPE RIWAY'S S.A.S	Lemon; REESAL GUM Cinnamon; REESAL	notifiée par la
Km 3 Route de Rufisque, Dakar-	GUM Mint	Commission de la
SENEGAL; +221 77 644 44 01	Sticks: REESAL GUM Chlorophylle; REESAL	CEDEAO par lettre
	GUM Ginger	N°ECW/REL/13/Com
HYDARA COMMERCE GENERAL (HCG) S.U.A.R.L; PA, Villa 341, Dakar-	3306 10 00 00: Pâte dentifrice: Hydara Organic;	m_CDLC/pe du 24
SENEGAL +33 835 83 86	Natural Genle Baby; Miracle Fresh	mars 2022
Hydarajaka17@gmail.com	•	
	<b>9619 00 21 00</b> : SOFTCARE S Sac Moyen de 180	
SOFTCARE SN COMPANY LIMITED	pièces; SOFTCARE M Sac Moyen de 160 pièces;	
SUARL	SOFTCARE L Sac Moyen de 140 pièce - CUETTIE S Sac Moyen de 180 pièces	
Mbour, Com Sindia-Kafingouna Ouest, 3	- CUETTIE S Sac Moyen de 160 pièces	
Km autoroute péage sud	- CUETTIE M sac Moyen de 140 pièces	
+221 77 381 03 98	- CUETTIE S Sac petite de 150 pièces	
	- CUETTIE M Sac petite de 120 pièces	
	- CUETTIE L Sac petite de 110 pièces	
	<b>9403 30 00 00 :</b> Meuble de bureau	
CREATIVE PROJECT INDUSTRY (CPI)	9403 40 00 00 : Cuisine moderne	
SARL	<b>9403 50 00 00 :</b> Placard et Meuble salle de bain	
Touba SERAS Pikine, Parc. N°172	9403 60 00 00 : Gondole boisé supermarché	DECISION
+221 77 569 24 27	Comptoir et station-service	
AGROLINE SA	4418 29 00 00 : Porte	N°03/2022/DRI/MDIP MI du 25 mars 2022,
Km 11 route de Rufisque		Notification par la
+221 33 879 12 00	<b>2209 00 10 00 :</b> Vinaigre d'alcool	Commission de la
agroline@agroline.sn / www.agroline.sn		CEDEAO en cours
Société Sénégalaise Agro-Industrielle	2103 30 00 00	
(SOSAGRIN) SA	-Moutarde de Dijon « REINE »	
21434 Dakar-Sénégal	-Moutarde de Dijon « CARLONA »	
+221 33 832 12 08	-Moutarde de Dijon « LA BLANCHE »	
contact@sosagrin.com	-Moutarde de Dijon « BOUGUEUNE »	
	2008 11 90 00: MONCHOCO	
	2008 19 00 00: CHOCOBOSS//MIXIMAX	
LE FOUR DU KHALIFE (FKS) SARL	2008 11 10 00: NUTLOVE//CREAMAYA 2008 19 00 00: NUTTOS	
Km 21 Route de Rufisque, Dakar Sénégal	1905 32 00 00 : HARMONY -CARNAVAL -	
// Téléphone : +221 33 824 12 79	MONGOFFI -GO7 –MANGA -FORTUNA	
	1905 31 00 00 : ABREAK -COOKIEBOOM -	
	EMPIRE -EMPIRE PLUS -MOSAIC	

Mme Manga, Bintou DIA Direction de redéploiement industriel

#### Les bienfaits du gombo



Plante tropicale à fleurs originaire de l'Egypte antique et de l'Inde, proche de l'hibiscus, le gombo encore appelé gwan au Mali ou okra (lady finger) dans les pays anglophones est utilisé comme légume ou condiment dans plusieurs pays. Son fruit, à la texture collante, en forme de capsule pyramidale est récolté vert et renferme de multiples vertus. effet, introduit au XVIIe siècle en Amérique par les esclaves, le gombo, riche en vitamines, minéraux et nutriments, était utilisé pendant la traversée de l'Atlantique pour prévenir le scorbut ou la carence en vitamine C. Cette forte teneur en vitamines C confère au gombo des propriétés lui permettant de booster le système immunitaire par la production accrue de globules blancs, tout en participant au ralentissement du vieillissement par le combat des radicaux libres et donc des rides. Dans les années 1800, les feuilles de gombo étaient utilisées comme cataplasme de par leurs caractéristiques émollientes et sudorifiques permettant alors d'accroître le volume sanguin. La consommation de gombo prévient les inflammations, les douleurs et la fièvre.

Le gombo est également très riche en fibres et régule ainsi le mauvais cholestérol. En 2011, la revue américaine ISRN Phamaceutics a publié une étude<sup>11</sup> dont les résultats ont montré que le gombo

réduisait significativement la glycémie et apparait comme l'allié idéal pour les personnes diabétiques et en régime et préserve en même temps la bonne santé des reins.



Le gombo est utilisé dans la cuisine africaine cru comme cuit dans plusieurs mets. Sa texture gélatineuse permet d'épaissir les soupes ou les ragouts. En condiment, le gombo est un ingrédient essentiel pour certains plats africains comme le « soupe kandia » et « l'étodié » au Sénégal, « la sauce N'tro » en Côte d'Ivoire ou la soupe okra nigériane. Le gombo est également très prisé en Haïti et dans le Sud des Etats-Unis en soupe, braisé ou frit. Il est également consommé en sauce avec de la viande, du poisson ou du poulet et il est parfois transformé en poudre.

Les feuilles servent également de fourrage pour nourrir le bétail.

Marième Fatou SEYE CSI, DGPPE

<sup>1</sup> 



#### RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi





#### DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

-----

Cellule de Suivi de l'Intégration